

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

À HANDI CAP ÉVASION 13



A compléter et à renvoyer à : **MARIÉ Laurence** : Lot. Terres du Château n°44 55, rue Arnould 13011 MARSEILLE

Prénom : _____ Nom : _____ Profession : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail (en lettres minuscules) : _____

Statut : Handicapé(e) en Joëlette Handicapé(e) Marchant
 Accompagnateur Actif Simple Accompagnant

Votre cotisation comprend : ♦ **L'adhésion obligatoire à l'association.**

♦ **Une licence F.F.R.P.** (Fédération Française de Randonnée Pédestre) **obligatoire et sans assurance.** Dans le cas où vous êtes déjà licencié F.F.R.P. dans une autre association ou un autre club pour l'année 2019, vous en êtes dispensé. N° de licence :

♦ **L'abonnement à Passion Rando Magazine** : vous êtes libre d'y adhérer (4 numéros/an) ou non.

Entourer vos choix et libeller votre chèque à l'ordre de Handi Cap Evasion 13	OBLIGATOIRES :		FACULTATIFS :	
	ADHÉSION HCE 13	LICENCE sans assurance (ni responsabilité civile ni accidents corporels)	Assurances Veuillez ajouter la somme de :	Abonnement à Passion Rando Magazine
Adhésion individuelle	12€	+ 24.40€	+ 2.60€	+ 8€
Adhésion familiale (maximum 2 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans)	12€	+ 47,80€	+ 5.00€	+ 8€

Don en tant que sympathisant (libre)
..... €

Dans le cadre d'une adhésion familiale, prière d'indiquer les autres membres (max. trois) :

	Nom	Prénom	Date de naissance
1			
2			
3			

♦ **CERTIFICAT MÉDICAL** : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre est OBLIGATOIRE pour tous les demandeurs d'une licence FFRP (voir au verso)

♦ **Droit à l'image** Chaque adhérent accepte que ses nom, prénom et images figurent sur le site <http://hce13.fr> lors d'illustrations des activités de l'association. En cas de refus, prière de l'indiquer en toute lettre. ➡

Fait à _____ le _____ Signature obligatoire,
Jusqu'à 69 ans, ce certificat médical est à fournir tous les 3 ans. Dès 70 ans ce certificat médical est à fournir chaque année.